

Sur Le Vif

L'actualité trimestrielle du Groupe PEACE

Octobre 2021

numéro
80



Edito

Dans ce N° 80, bien que tous les sujets méritent votre attention, il en est deux sur lesquels il vous faut vous arrêter plus particulièrement. Page 6, il est traité des différences culturelles entre les nationalités. Au moment où nous renforçons nos équipes avec du personnel d'origine étrangère, il est très important d'intégrer cette donnée essentielle car prendre conscience c'est-à-dire prendre connaissance et comprendre les différences culturelles entre les nationalités **facilitera le respect et l'intégration** de ces personnes au sein de notre groupe.

Ce qui m'amène par ricochet au deuxième sujet qui doit retenir votre attention et qui se trouve être sur la même page, à savoir : Résultat du challenge recrutement. Comme dit dans l'article, **il est décevant**. En effet, outre le fait que nous aider à recruter permet d'améliorer vos revenus de façon non négligeable avec la prime de parrainage, cela vous permet aussi d'améliorer vos conditions de travail qui se trouvent dégradées lorsqu'il manque du personnel sur vos sites et vous obligent à absorber le surcroît de travail qui en résulte.

Par ailleurs, ces difficultés de recrutement sont la raison de l'intégration de personnel de nationalité étrangère. S'il est vrai que le recrutement ne fait pas partie de votre mission au quotidien, ayant deux effets positifs, comme expliqué plus avant, nous espérons une prise de conscience de tous afin de relever ce défi qu'est de nos jours le recrutement de personnel motivé.

Lionel LAURENT
Dirigeant Groupe

Comité de rédaction :
Julie GONZALEZ - Cyril GRAFF
Lionel LAURENT - Djamilia MAKACI
Margaux OBRINGER - Marc PETRY
Avec la participation de Valérie SCHMIDT

Conception graphique :
Julie GONZALEZ

Dans ce numéro...
Actu filière **Challenge recrutement**
Coup de projecteur
Santé & Sécurité **Actu sociétés**
Parc auto **Site de Production**
Actions sociales **Mutuelle**
NAO **Heureux événements**
Mise au vert **Congés payés**

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce numéro.

GAFAs et viande végétale

Nous avons déjà évoqué plusieurs fois le sujet, les milliardaires de la Silicon Valley n'hésitent pas à investir une partie de leur fortune dans le nouvel eldorado que représentent les alternatives à la viande.

Nous avons encore eu un exemple cet été avec Bill Gates et Jeff Bezos qui ont investi une partie de leur fortune dans une petite entreprise de Chicago qui pourrait bientôt entrer en bourse. Ils font en effet partie des investisseurs qui ont mis 158 millions de dollars dans Nature's Fynd. Qu'est-ce que cette entreprise de Chicago a de si spécial pour que les investisseurs les plus puissants du monde la remarquent ? Ce qui est susceptible d'être **la prochaine grande tendance commerciale : la viande végétale.**

Pour l'instant, Nature's Fynd est une société qui n'est pas encore cotée en bourse, mais au vu de ceux qui la soutiennent actuellement, il n'est pas déraisonnable de penser que, dans un avenir proche, ses actions seront accessibles à tous.

Le secteur des **aliments alternatifs** a connu un **boom** en 2020, avec une croissance de 27 % des ventes au détail aux États-Unis et une valeur de marché totale de 7 milliards de dollars, selon la Plant-Based Foods Association. D'autre part, les expéditions de produits alternatifs des distributeurs de services alimentaires vers les restaurants commerciaux ont augmenté de 60 % en glissement annuel en avril, selon le cabinet de recherche NPD Group. Il n'est donc pas surprenant que Bill Gates et Jeff Bezos aient jeté leur dévolu sur cette **juteuse opportunité commerciale.**



Le véganisme, une industrie en plein essor

L'industrie qui séduit Bill Gates et Jeff Bezos est pilotée par Beyond Meat et Impossible Foods, dont les hamburgers, poulets et autres produits de charcuterie commencent à rendre nerveuse l'industrie agroalimentaire américaine, qui pèse 733 milliards de dollars. Pour l'instant, ce nouveau type de viande ne représente que 1 % du marché mondial. Mais surtout, **le prix de ce produit alternatif se rapproche déjà de celui de la viande traditionnelle.**

Impossible Foods a baissé les prix dans ses restaurants à deux reprises au cours de l'année écoulée et, en février, la société a réduit les prix de détail de 20 %, ramenant le prix de deux hamburgers à 5,49 \$, une offre qui aurait tout aussi bien pu être proposée chez McDonalds.

Nous sommes bien loin du 'Frankenburger' qui avait été présenté à Londres en 2013, et qui avait coûté la maudique somme de 250 000€ les 142 grammes, financée par Sergey Brin, cofondateur de Google.

Les alternatives à la viande traditionnelle se démocratisent et sont désormais accessibles à tous. Quel avenir pour notre filière dans ces conditions ? Heureusement, les amateurs de viande préféreront toujours un vrai steak plutôt qu'une pâle copie !

Interbev remplace le logo « 100 % muscle »



L'interprofession Interbev a choisi de modifier son logo « 100% muscle » créé il y a 20 ans, afin de **faciliter la compréhension des consommateurs.** Il sera remplacé sur la viande hachée par un nouvel affichage, « garanti 100 % viande de bœuf », jugé **plus clair** que le

précédent.

Pour permettre l'écoulement des packagings existants, l'usage de « 100% muscle » reste accepté jusqu'en décembre 2022 au plus tard.

Le logo a été modifié car, bien qu'apposé sur plus de la moitié des packagings, seuls 31 % des consommateurs indiquaient le connaître lors d'un sondage réalisé par OpinionWay pour Interbev en 2019. Le terme « muscle », très utilisé dans la profession, n'était en revanche pas bien compris du grand public.

Suite à une nouvelle enquête en mai dernier, les personnes interrogées ont déclaré que le nouveau logo était clair (91%), utile (84%), rassurant (82%) et incitatif. De plus, 78% des interviewés ont indiqué qu'ils privilégieraient l'achat de viandes hachées porteuses de ce logo.

Coup de projecteur

Rencontre avec Damien MAIRET, Adjoint au Responsable Technique et Commercial

• INTERMEAT

Jo Herbots



• ***La boucherie est une affaire de famille chez vous. Depuis combien de temps exerces-tu le métier ? Raconte-nous ton parcours.***

J'exerce le métier de boucher depuis maintenant 12 ans, depuis l'âge de 16 ans. Tout d'abord, je suis parti faire un apprentissage dans une boucherie pendant 2 ans et j'ai ainsi pu obtenir mon CAP. C'est là que j'ai rejoint mon père qui travaillait en tant que responsable de site à Bastogne. Après quelques années de travail à me perfectionner, on m'a proposé le poste de chef d'équipe toujours sur le même site de production. Au bout de 10 ans auprès de mon ancien employeur, j'ai rejoint le Groupe P.E.A.C.E.

• ***Comment es-tu passé de ton métier de boucher à Adjoint au Responsable Technique et Commercial ? Quelles sont les qualités requises pour tes nouvelles fonctions ?***

J'ai eu la chance d'intégrer le Groupe P.E.A.C.E. en février 2020, lors de l'ouverture du site Herbots. J'ai su me montrer motivé et professionnel auprès de ma hiérarchie, qui m'a par la suite donné la chance d'évoluer professionnellement au sein de la société.

Les capacités requises pour exercer mes fonctions sont d'être à l'écoute des ouvriers, des chefs d'équipe et des responsables, chercher et trouver des solutions pour répondre à nos clients et de pouvoir solutionner chaque problème rencontré mais également faire preuve de persévérance, de courage, et garder cette volonté de réussir.

• ***Quel est ton rôle aujourd'hui ?***

Mon rôle, aujourd'hui, est d'apporter un soutien aux RTC, ainsi qu'un soutien à chaque responsable ou chef d'équipe du groupe.

• ***Comment se passe une journée type ?***

Les journées sont toutes différentes, c'est la particularité de notre métier. Nous nous adaptons en fonction des appels de nos clients ou responsables afin de répondre à leurs demandes et trouver des solutions en cas de problème.

• ***Quelles sont les difficultés que tu rencontres dans notre secteur et comment parviens-tu à les gérer ?***

La principale difficulté est la pénurie de personnel qualifié. Aujourd'hui, il est très compliqué de trouver des personnes SÉRIEUSES et motivées qui connaissent parfaitement le métier de boucher. Fin 2020, nous avons ouvert une page Facebook afin d'élargir notre réseau, et de pouvoir recruter un maximum de personnes. Ania (PL) et Anca (RO) nous aident dans cette mission.

• ***Quels conseils donnerais-tu à un jeune boucher qui démarre dans notre entreprise ?***

Le meilleur conseil que je pourrais donner serait de ne jamais baisser les bras, et de persévérer face aux difficultés que l'on pourrait rencontrer. Il faut également suivre les conseils des plus anciens et des responsables. Ils ont l'expérience et savent de quoi ils parlent. C'est un métier très difficile mais si un jeune a la chance d'intégrer une société structurée avec différents services pour l'aider et l'accompagner tout au long de sa carrière, il pourra réussir.

• ***Quels sont tes projets dans l'avenir ?***

Je souhaite évoluer au sein de la société et continuer sans cesse de me perfectionner.

Nous remercions Damien MAIRET pour le temps consacré à cet agréable échange et lui souhaitons encore une belle réussite pour la suite de son parcours.

Gant anti-coupure



Les gants anti-coupure sont destinés à protéger vos mains face au risque de coupure ou abrasion par tranchage que peuvent provoquer la manipulation d'outils coupants ou tranchants comme les couteaux ou les lames de scie.

Le gant anti-coupure est à porter à la main tenant le couteau. Son port est OBLIGATOIRE pour l'ensemble des postes de travail suivants : désosseur, pareur, découpeur, finisseur, abatteur.

Le port de 2 gants anti-coupure (un à chaque main) est également OBLIGATOIRE lors du changement de lame sur une machine (scie, dénerveuse, découenneuse), et uniquement lors du changement de lame (en production, c'est le gant machine qui est à porter).

Le gant anti-coupure est également OBLIGATOIRE à chaque main lors de l'affûtage des couteaux à la meule.

Ce gant va vous protéger efficacement contre les coupures, qui peuvent par exemple avoir lieu lorsque vous allez heurter le couteau dans la table de travail : la lame du couteau va passer à l'intérieur de votre main, et avec un gant anti-coupure, votre main restera protégée.

Ce type de gant se change régulièrement afin de garder une efficacité face au risque de coupure : on considère qu'une dotation annuelle de 12 gants est suffisante pour garantir un niveau de protection optimal contre les coupures. Il peut néanmoins arriver que certains postes de travail nécessitent une dotation plus importante (abrasion plus importante sur certains postes de travail par exemple). Dans ce cas, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre Responsable de Site ou du Service Sécurité.



Le gant anti-coupure doit également être entretenu avec soin : lavage à températures élevées (de 80 à 90°C selon le type de gant utilisé), puis séchage à des températures comprises entre 55 et 65°C.

A la moindre trace d'usure ou d'abrasion prématurée, un gant anti-coupure doit être remplacé par un modèle neuf.

Covid-19

L'épidémie liée au COVID-19 est toujours présente, notamment par le biais des différents variants. Aussi, nous vous demandons de **rester vigilant et de continuer à respecter scrupuleusement les règles élémentaires en matière de prévention face au virus :**



- Port du masque au sein des différents lieux de travail, ateliers de production, salles de pause...
- Port du masque dans les véhicules lorsqu'il y a du co-voiturage
- Respect des distances, notamment lorsque le port du masque n'est pas possible
- Désinfection régulière des mains à l'aide d'eau + savon et/ou d'une solution hydroalcoolique

Il est primordial de respecter l'ensemble des consignes sanitaires en vigueur pour vous protéger, protéger vos collègues, et éviter une désorganisation au sein de nos équipes de travail.

Le mot SÉCURITÉ



Marc PETRY

Responsable Qualité Hygiène et Sécurité

Parler de temps en matière de Sécurité & Santé au Travail a toute son importance. En effet, nous entendons souvent, lorsque de nouvelles règles de sécurité sont mises en place ou décidées, que cela va prendre du temps, ou que l'on va perdre du temps. **Le temps, cette matière impalpable mais dont nous avons tant besoin.**

Bien sûr, appliquer certaines règles de sécurité peut prendre du temps.

Par exemple, s'équiper d'une panoplie d'Equipements de Protection Individuels (EPI) prend un peu de temps : réglage, ajustement, notamment du tablier de protection, vérification de l'état des EPI... Mais une fois effectuées, ces opérations garantissent à l'opérateur **un travail en toute sécurité** et c'est bien là l'objectif premier.

Nous pourrions tout aussi bien prendre l'exemple de la vérification d'une machine (dénerveuse, scie circulaire, scie à ruban etc.) en cas de doute sur sa conformité, son fonctionnement ou sa mise en sécurité (arrêt d'urgence, interrupteur, raccordement, etc.). Oui, le temps nécessaire à la vérification d'une machine, ses réglages, peut être perçu comme du temps perdu, mais qu'en serait-il d'un incident grave sur cette même machine ? Il engendrerait un arrêt de la machine, un arrêt de travail pour l'opérateur, mais

aussi plus largement un arrêt de la production, ce qui serait bien plus long (et coûteux) que ce temps de vérification. **Le temps est précieux et votre intégrité physique l'est encore plus.**

Alors, contrairement aux idées reçues, travailler en sécurité (avec la « perte » de temps que cela pourrait engendrer, si minime soit-elle) permet en réalité d'en gagner beaucoup : un arrêt de travail de plusieurs jours, semaines ou mois consécutif à un accident de travail représente une énorme perte de temps, alors que prendre « un peu » de temps pour le respect des consignes de sécurité permet d'éviter bon nombre d'accidents.

Pensez Sécurité, prenez le TEMPS, vous serez GAGNANT !

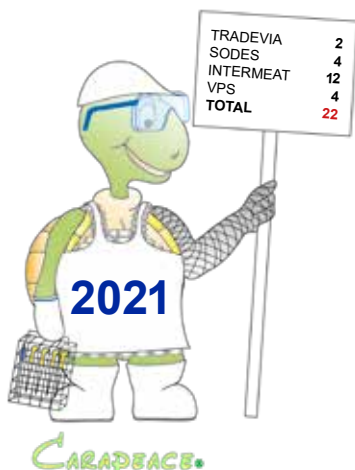
“Que de temps perdu à gagner du temps !”
Paul Morand

Trimestre 3 - 2021 (au 30 septembre 2021)

Commentaires par société

TRADEVIA

Nous avons déclaré **2 accidents** depuis le début de l'année 2021 sur TRADEVIA. **Une attention particulière sera à apporter sur la gestuelle**, notamment lors des opérations de manutention. Ces bons résultats viennent confirmer une tendance à la baisse ces derniers mois et années. **Continuez vos efforts afin de terminer l'année sur le même rythme.**



SODES

Nous avons déclaré **4 accidents** depuis le début de l'année sur SODES, dont 1 accident de trajet. Le secteur d'activité de la société (désossage et parage de jambons secs) engendre des risques particuliers notamment en ce qui concerne les **postures et gestuelles** (risque TMS). Le travail de la polyvalence de nos collaborateurs doit demeurer un axe de travail pour permettre de réduire ces risques.

VPS

Nous avons déclaré **4 accidents** depuis le début de l'année sur VPS. Une vigilance est à apporter sur l'ensemble de nos sites de production afin de rester dans une situation de maîtrise des risques. Nous rappelons également l'importance du **respect du port de l'ensemble des Equipements de Protection Individuels**, et ceci lors de toute tâche, même les plus légères et à tout moment de la journée.

INTERMEAT

Nous avons déclaré **12 accidents** depuis le début de l'année sur INTERMEAT. Ces résultats sont **largement supérieurs aux résultats habituellement constatés, et ne sont pas non plus en adéquation avec notre politique Sécurité & Santé au Travail**. Parmi ces accidents, nous dénombrons des situations qui auraient pu être évitées si les consignes de sécurité avaient été respectées. Nous demandons une **mobilisation immédiate**, forte et durable de l'ensemble de nos collaborateurs et Responsables afin de resécuriser l'ensemble de nos postes de travail.

Nous sommes à votre écoute :

Marc PETRY : 00 33 6 80 46 96 06

Philippe SIAD : 00 33 6 14 87 10 84

Francis DROZAK : 00 33 7 85 18 48 98

securite@groupe-peace.com

Merci de votre participation.

Différences culturelles : kézako ?



Connaissez-vous la notion de « différence culturelle » ?

En France, le chien fait « Ouaf » alors qu'il fait « Wuff », « Wang », « Guau », « Woof » et « Haw » respectivement en Allemagne, Chine, Espagne, Royaume-Uni et en Algérie. Voilà une différence, simple en apparence, qui démontre l'étendue de ce que peuvent être les incompréhensions entre divers pays et cultures ; pourtant, on parle bien ici du même animal.

La culture de notre pays d'origine façonne notre manière de percevoir le monde, donc nos pensées, manières de communiquer avec autrui et comportements.

Voici quelques exemples de différences culturelles pour mieux comprendre le concept :

• Le rapport au temps

Certaines cultures sont « monochroniques » : les retards sont peu tolérés, une chose est faite à la fois, l'ordre du jour d'une réunion est strictement respecté et les délais sont tenus. D'autres cultures sont dites « polychroniques » : les tâches s'entremêlent, ce n'est pas dérangeant de sortir d'une réunion sans avoir respecté l'ordre du jour et les retards sont monnaie courante.

• Le rapport à la hiérarchie

Lors d'une réunion dans une société japonaise, il n'est pas étonnant de voir s'exprimer en premier les aînés. A l'inverse, la Norvège prône l'égalité sociale : peu importe le statut hiérarchique de la personne, tout le monde peut s'exprimer et les décisions sont prises collectivement.

• Le rapport à la réflexion vs l'action

Certaines cultures valorisent l'action. Le temps de réflexion pourrait y être jugé comme preuve d'incompétence (« Ne reste pas là à attendre, agis ! »). D'autres privilégient un temps de réflexion plus long avant d'agir. Toutes les composantes du problème doivent être analysées.

• Le rapport à l'intuition ou à l'analyse

Dans certaines cultures, les comportements sont dictés par l'intuition, les premières impressions, l'émotion ; en bref, une perception globale de la situation. D'autres s'attardent plus à l'analyse des faits concrets, mesurables, précis et portent leur attention sur le détail.

La diversité dans un groupe est une force, elle apporte créativité, analyse sous tous les angles et meilleure capacité d'adaptation. A l'heure où le Groupe P.E.A.C.E. recrute de plus en plus de personnes venant de pays différents, nous souhaitons rappeler l'importance de bien les accueillir et de travailler en équipe !

Résultats du challenge recrutement

Le challenge recrutement lancé cet été a été **décevant**. Sur l'ensemble des salariés du Groupe, représentant plus de 450 personnes, un parrainage est en cours en France et deux en Belgique et Luxembourg.

Nous souhaitons rappeler que **la prime de parrainage est toujours d'actualité pour l'ensemble du Groupe**. Nous continuons d'encourager les équipes à parler des postes ouverts auprès de leurs familles et amis.

Chèques cadeau Noël

Comme tous les ans, à l'occasion des fêtes de Noël, le Groupe P.E.A.C.E. offre à ses salariés des chèques cadeaux d'une valeur de 50€.

Ils ne sont plus envoyés par courrier mais seront désormais distribués directement sur les sites de production. En plus des **conditions d'ancienneté** s'ajoutent des **conditions de présentéisme** : un chèque cadeau sera ainsi remis aux enfants de moins de 16 ans dont l'un des parents travaille pour le Groupe depuis 1er janvier 2021 au moins 80% du temps de travail.

Les parents seront eux-aussi gâtés : un colis sera remis aux salariés ayant intégré le Groupe P.E.A.C.E. au plus tard le 1er janvier 2021 et ayant travaillé au moins 80% du temps de travail.

Nous vous souhaitons en avance de bonnes fêtes de fin d'année !



CSE & CSSCT TRADEVIA

Le CSE et CSSCT TRADEVIA s'est réuni vendredi 24 septembre 2021 pour aborder plusieurs points :

- **La mise en place de la nouvelle mutuelle** : les permanences téléphoniques ont été utilisées par nos salariés pour prendre conseil et nous avons reconnu le support des Responsables de Site des deux entités pour diffuser les kits de communication. Merci à eux !
- La Direction a annoncé qu'une **prime PEPA** sera accordée aux salariés TRADEVIA et SODES. Les conditions et modalités sont encore en discussion entre les élus et la Direction.
- Point sur l'activité partielle : il n'y avait plus que 4 salariés sur TRADEVIA qui étaient concernés par le chômage partiel. **L'utilisation du chômage partiel pour raison de crise sanitaire n'est plus possible à partir du mois d'octobre.**

Le prochain CSE et CSSCT se déroulera le 26 novembre 2021 à 9h30 et fera notamment l'objet des consultations annuelles obligatoires.

Cap sur la Mutuelle Générale !



Nous sommes dans le dernier trimestre 2021 et nous avons lancé les affiliations auprès des salariés français. **Nous tenions à remercier les Responsables de Site de leur appui pour la diffusion des kits de communication à l'ensemble des salariés.**

Nous rappelons que l'affiliation à la mutuelle est une obligation pour les salariés sauf dans ces cas précis :

- Vous êtes salarié dans votre entité depuis avant 2014
- Salariés et apprentis ayant un CDD
- Salariés à temps partiel et apprentis dont l'adhésion à la mutuelle les amènerait à cotiser à au moins 10% de leur rémunération brute
- Salariés bénéficiaires de la CMU-C, de l'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) ou de la Complémentaire Santé Solidaire --> la dispense jouant jusqu'à la date à laquelle les salariés cessent de bénéficier de cette couverture/aide.
- Salariés bénéficiant (y compris en tant qu'ayant droit) d'une mutuelle relevant d'un dispositif de prévoyance complémentaire conforme à un de ceux fixés par arrêté du ministre chargé de la sécurité sociale ; (complémentaire santé collective et obligatoire, régime local d'Alsace-Moselle, régime complémentaire CAMIEG, mutuelles des agents de l'Etat ou des collectivités territoriales ; contrats Madelin, régime spécial de sécurité sociale des gens de mer, caisse de prévoyance et de retraite des personnels de la SNCF).

En cas de doute, nous vous invitons à contacter Margaux OBRINGER – Responsable RH France – au 03 87 64 61 75.

Les salariés n'ayant pas renvoyé leur bulletin d'affiliation seront contactés pour justifier être dans un des cas de la liste ci-dessus. Sans justification, le salarié sera amené à remplir les documents d'affiliation.

Les négociations annuelles TRADEVIA, nouveautés et volontés réaffirmées



Les négociations annuelles 2021 ont abouti à deux accords d'entreprise. La Direction a réaffirmé sa volonté de **réduire les écarts de rémunération brut entre les hommes et les femmes, et de mettre en avant le travail des femmes**. Une commission sera mise en place à la suite des CSE pour traiter du sujet et trouver des solutions adaptées aux contraintes de notre métier.

En termes de Qualité de Vie au Travail, la Direction TRADEVIA a mis en œuvre **deux nouveautés** :

- La proposition de don de jours de repos.

Un salarié peut, sur sa demande et en accord avec son employeur, renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou part de ses jours de repos non pris, au bénéfice d'un autre salarié de l'entreprise qui vient en aide à une personne de sa famille proche atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap. La société TRADEVIA s'engage à favoriser la mise en place de ce dispositif de dons lorsqu'un salarié de la société a porté à sa connaissance une situation décrite ci-dessus.

- Jour de congé pour événement familial supplémentaire.

La famille étant une valeur importante au sein de la société, il a été décidé d'accorder un jour de congé pour événement familial lors du décès d'un grand-parent dès l'embauche.

Notre Convention Collective convenant que ce jour n'est autorisé qu'après un an d'ancienneté dans la société.

Vos congés 2021 ne sont pas épuisés ? Prenez-les avant la fin de l'année !

La question des jours de congé non encore pris se pose chaque année. Mais comme en 2020, **le problème est accentué par la crise sanitaire**. Cette année encore, de nombreux travailleurs ont régulièrement été mis en chômage temporaire. **Malgré ce contexte difficile, sachez qu'il est toujours interdit de reporter les jours de congé légaux !**

La fermeture obligatoire de certains magasins, le télétravail et les possibilités restreintes de voyages à l'étranger ne nous ont pas incité à prendre des vacances. Un 'rattrapage' a été amorcé cet été, mais il est insuffisant pour résorber les nombreux retards dans la prise des jours de congé.

Nous vous informons donc que vous devez épuiser vos jours de congé légaux. En effet, la loi impose que les vacances soient octroyées dans les 12 mois qui suivent l'exercice de vacances.

Les jours de vacances constitués en 2020 doivent donc être pris avant fin 2021.

Attention, un congé ne peut pas être autorisé si la continuité du service n'est pas, ou insuffisamment, assurée. De même, si au cours d'une même période le nombre de travailleurs ayant demandé des vacances est trop important pour assurer la bonne continuité du service, alors il sera tenu compte de certains critères pour l'octroi des vacances : circonstances familiales, ancienneté, etc.



Indemnisation congés : la Caisse de Congés Payés de l'Alimentation Belge verse votre pécule vacances en une seule fois, généralement début juin. Nous vous recommandons vivement d'étaler votre pécule en fonction de vos dates de congés choisies durant l'année.

Équipe administrative au complet



Nous souhaitons remercier Sandra GOETZ-DURCZAK pour l'année passée au sein du service RH.

Merci pour ta collaboration et ta gentillesse. Nous te souhaitons beaucoup de réussite dans tes projets futurs !

L'équipe RH est aujourd'hui au complet avec l'arrivée de Natalia et Déborah qui sont revenues de leur congé de maternité.

Bienvenue et bonne reprise !

Réaménagement de la zone de loisirs à Amnéville (57)

La zone de loisirs d'Amnéville-les-Thermes, notamment connue pour son zoo, sa salle de spectacle et sa piste de ski indoor, a entamé une **transformation complète de son système d'accueil, d'information et de guidage des visiteurs.**



C'est dans ce cadre que CESATEC, basée à quelques kilomètres seulement, a été choisie par BLUE WIRE (qui fournit également une prestation de vidéosurveillance sur l'ensemble de la base de loisirs) pour installer plusieurs afficheurs dynamiques à Leds. Ecrans géants, totems d'information, panneaux de jalonnement de parkings... **ce sont plus de 25 afficheurs qui seront concernés au total.**



Retrouvez toute l'actualité CESATEC sur www.cesatec.fr

Parc Auto

Rappel

Nous souhaitons profiter de ce numéro pour vous rappeler plusieurs points importants :



- L'automne est synonyme de **changement de pneumatiques : il est temps de passer en pneus hiver !** D'autant plus qu'en France, la réglementation a changé et impose cet équipement dans 48 départements à partir du 1er novembre (selon les zones géographiques, seule une partie du département peut être concernée). Renseignez-vous bien avant de prendre la route ! À noter que même si vous ne faites que passer dans l'une des zones concernées, vous devez impérativement être équipé.

Ne tardez pas à prendre rendez-vous pour changer vos pneus car les délais peuvent être allongés par rapport aux autres années, en raison des pénuries de matières qui touchent de nombreux secteurs. Sachez que tous les véhicules seront contrôlés pour vérifier que le passage en pneus hiver a bien été fait.

- Nous vous rappelons que **vous ne devez jamais payer de facture pour un changement de pneus ou une réparation** pour le véhicule mis à votre disposition par le Groupe. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter Benoît LANNOY.
- Enfin, nous avons encore trop de **trous de cigarette** dans les sièges et ce, malgré nos nombreux rappels sur l'**interdiction de fumer** à bord des voitures Groupe. Pour mémoire, chaque passage au garage pour ce type de problème vous sera facturé 350€ pour un siège avant et 450€ pour les sièges arrière.



Benoît LANNOY
00 352 691 166 504
blannoy@groupe-peace.com

Heureux événements



■ Carnet rose

- Emma BERGMANN est née le 10 juin 2021,
- Alba DELEFOSSE est née le 7 septembre 2021.

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations aux heureux parents !

Site de Production

SODES

Aoste
Monein (64) - FRANCE

Notre client :



Responsable : Luiz HORTA

Effectif : 3 collaborateurs

Activité : désossage et parage de jambons secs

Recyclez vos capsules de café en...tableaux !

Le recyclage des dosettes de café pose souvent problème. Voici une manière créative de les réutiliser, tout en créant votre propre déco !



- Temps de réalisation : 2h (hors séchage)
- Niveau de difficulté : facile

Il vous faut :

- Une toile blanche
- Des dosettes type Nespresso usagées
- De la super glue
- Une bombe de peinture brillante
- Un crayon de papier

À vous de jouer :

- Commencez par vider et nettoyer les dosettes. Veillez à ne pas les abimer en les manipulant. Laissez-les bien sécher.



- Sur la toile, préparez le motif à l'aide d'un crayon de papier. Tracez des lignes ou des cercles selon ce que vous souhaitez réaliser. Cela vous aidera à disposer les dosettes.
- Une fois les capsules bien sèches, encolez les bases et placez-les en suivant le dessin que vous avez préparé.
- Laissez sécher.
- Appliquez la peinture en bombe de manière uniforme. Faites plusieurs couches si nécessaire.



Vous pouvez également laisser les dosettes dans leur couleur d'origine, ou réaliser une composition avec des dosettes de la même couleur. Libre cours à votre imagination !

Partagez vos créations et vos idées :
redaction-slv@groupe-peace.com